



Conseil économique et social

Distr. limitée
30 juillet 2015

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité de la réduction des risques de catastrophe

Quatrième session

Bangkok, 27-29 octobre 2015

Ordre du jour provisoire annoté

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire de la quatrième session du Comité de la réduction des risques de catastrophe (section I) et les annotations à l'ordre du jour provisoire (section II).

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Mécanismes régionaux de la réduction des risques de catastrophe dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015.
5. Systèmes régionaux d'alerte rapide multirisques.
6. Développement sensible aux risques.
7. Établissement des statistiques relatives aux catastrophes.
8. Coopération régionale sur les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique à la réduction des risques de catastrophe.
9. Examen de l'orientation future du sous-programme.
10. Examen des projets de résolution éventuels à soumettre à la Commission à sa soixante-douzième session.
11. Questions diverses.
12. Adoption du rapport.

II. Annotations

1. Ouverture de la session

Documentation

Tentative programme (E/ESCAP/CDR(4)/INF/3)

Annotation

Le programme de l'ouverture de la session sera annoncé en temps utile.

2. Élection du Bureau

Documentation

List of participants (E/ESCAP/CDR(4)/INF/2)

Annotation

La session élira un président et deux vice-présidents.

3. Adoption de l'ordre du jour

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté (E/ESCAP/CDR(4)/L.1)

Annotation

Le Comité examinera l'ordre du jour provisoire et l'adoptera avec les modifications qu'il jugera nécessaires.

4. Mécanismes régionaux de la réduction des risques de catastrophe dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015

Documentation

Mécanismes régionaux de la réduction des risques de catastrophe dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015 (E/ESCAP/CDR(4)/1)

Annotation

L'importance de la réduction des risques de catastrophe et du renforcement de la résilience face aux catastrophes est soulignée dans de nombreuses cibles inscrites dans les objectifs de développement durable proposés. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) réaffirme en outre le rôle important joué par les plates-formes régionales dans l'obtention de résultats dans les domaines d'action prioritaires dudit programme. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité sera saisi du document E/ESCAP/CDR(4)/1, qui présente la manière

dont le programme de développement pour l'après-2015 traite de la réduction des risques de catastrophe et du renforcement de la résilience face aux catastrophes, et décrit succinctement les mécanismes régionaux de réduction des risques de catastrophe. Ce document examine également les possibilités de renforcement de la coopération régionale et de développement des mécanismes de coopération régionale existants, en particulier en matière de lutte contre les risques de catastrophe communs et transfrontières.

Le Comité est invité à examiner ces questions et à débattre des politiques visant à promouvoir la coopération régionale aux fins de la réduction des risques de catastrophe et du renforcement de la résilience dans la région Asie-pacifique, dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015.

5. Systèmes régionaux d'alerte rapide multirisques

Documentation

Renforcement des systèmes régionaux d'alerte rapide multirisques (E/ESCAP/CDR(4)/2)

Annotation

L'alerte rapide est un élément clef d'une gestion efficace des risques de catastrophe. Une des cibles mondiales du Cadre de Sendai vise à améliorer nettement, d'ici à 2030, l'accès aux dispositifs d'alerte rapide multirisque et aux informations et évaluations relatives aux risques de catastrophe. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le document E/ESCAP/CDR(4)/2 examine le rôle des systèmes d'alerte rapide dans le renforcement de la résilience, en mettant particulièrement l'accent sur la rentabilité des systèmes d'alerte rapide multirisques. Ce document fait le bilan des progrès accomplis dans le renforcement des systèmes d'alerte rapide en Asie et dans le Pacifique. Il met également l'accent sur les lacunes importantes en matière d'alerte rapide dans la région, en particulier dans les pays très exposés aux risques et dotés de faibles capacités, ainsi qu'au niveau local. Enfin, il décrit les priorités régionales à suivre pour atteindre l'objectif mondial.

Le Comité souhaitera peut-être débattre des possibilités d'approfondissement de la coopération régionale en matière d'alerte rapide dans le cadre de la mise en œuvre régionale du Cadre de Sendai.

6. Développement sensible aux risques

Documentation

Développement sensible aux risques en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/CDR(4)/3)

Disability-inclusive disaster risk reduction (E/ESCAP/CDR(4)/INF/4).

Annotation

Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe préconise un développement sensible aux risques. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le document E/ESCAP/CDR(4)/3 analyse l'importance d'un développement et d'investissements sensibles aux risques, qui permettent de réduire les facteurs de risque sous-jacents et d'éviter de créer de nouveaux risques, en particulier ceux qui affectent les pauvres et les plus vulnérables. Le Cadre de Sendai recommande une planification multisectorielle visant à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans la planification et la budgétisation du développement, et à renforcer la résilience des secteurs critiques. Ce document examinera également les possibilités de renforcement des partenariats public-privé en vue de protéger les chaînes d'approvisionnement et de réduire les risques pour les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises.

La note d'information E/ESCAP/CDR(4)/INF/4 présente les questions abordées, les défis rencontrés et les progrès accomplis en matière de prise en compte des personnes handicapées dans la réduction des risques de catastrophe.

Le Comité est invité à partager ses vues sur le développement sensible aux risques dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015 afin de fournir au secrétariat des orientations pour progresser dans ce domaine de travail au niveau régional.

7. Établissement des statistiques relatives aux catastrophes

Documentation

Vers un ensemble convenu de statistiques de base relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/CDR(4)/4)

Annotation

Faute d'un ensemble convenu de statistiques de base relatives aux catastrophes, il n'a pas été possible d'exploiter efficacement les données relatives aux catastrophes qui auraient pu servir aux processus de développement des pays de la région. Cela a par ailleurs fait obstacle à la compilation, l'analyse et la comparaison des données au niveau régional. Reconnaisant ce problème, la Commission, dans sa résolution 70/2, a décidé d'établir un groupe d'experts comprenant des statisticiens et des spécialistes de la réduction des risques de catastrophe, chargés d'établir un ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes. Dans cette résolution, il a aussi été décidé que le groupe d'experts ferait rapport sur les progrès réalisés dans ce domaine au Comité de la réduction des risques de catastrophe en 2015. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le document E/ESCAP/CDR(4)/4 fait état de l'urgente nécessité de se doter d'un tel ensemble convenu de statistiques de base relatives aux catastrophes, idée qui a fait l'objet d'un intérêt renouvelé dans le Cadre de Sendai récemment adopté, et dans le futur programme de développement pour l'après-2015. Ce document rend compte des réunions d'experts et des progrès réalisés vers l'établissement d'un ensemble convenu de statistiques de base relatives aux catastrophes pour l'Asie et le Pacifique.

Le Comité souhaitera peut-être fournir des orientations au secrétariat pour ses travaux dans le domaine des statistiques relatives aux catastrophes.

8. Coopération régionale sur les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique à la réduction des risques de catastrophe

Documentation

Promotion de la coopération régionale sur les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique à la réduction efficace des risques de catastrophe (E/ESCAP/CDR(4)/5)

Annotation

Les technologies spatiales et les systèmes d'information géographique ont tous deux joué un rôle vital dans l'évaluation des risques et de l'impact des catastrophes, à la faveur d'une coopération régionale accrue. Dans le document E/ESCAP/CDR(4)/5, le secrétariat traite des questions touchant aux applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique en matière de réduction des risques de catastrophe, d'intervention, de redressement et de développement durable. Ce document donne un aperçu des progrès réalisés en application de la résolution 69/11 de la Commission sur la mise en œuvre du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017). Il relève également les activités du secrétariat dans quatre domaines prioritaires: a) mise à la disposition des pays frappés par des catastrophes d'images satellites quasiment en temps; b) mise en place du mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses; c) renforcement des capacités pour faire face aux lacunes et aux difficultés nouvelles dans l'utilisation des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique; et d) travaux de recherche et d'analyse en matière d'application des technologies émergentes.

Le Comité souhaitera sans doute partager les bonnes pratiques en matière d'application des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique pour le renforcement de la résilience face aux catastrophes. Il voudra peut-être aussi donner son avis sur l'orientation future et les activités du secrétariat liées au développement de la coopération régionale dans le domaine des applications des technologies spatiales à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe.

9. Examen de l'orientation future du sous-programme

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité sera invité à donner au secrétariat des directives sur l'orientation des activités à long terme menées par le secrétariat dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe pour la planification du cadre stratégique du sous-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.

10. Examen des projets de résolution éventuels à soumettre à la Commission à sa soixante-douzième session

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les États membres voudront bien faire connaître, à l'avance, les propositions ou textes de projets de résolution sur les questions prioritaires en matière de réduction des risques de catastrophe à soumettre à la Commission à sa soixante-douzième session, en 2016.

11. Questions diverses

Le Comité pourra soulever à ce titre toute question ne relevant d'aucun des points ci-dessus.

12. Adoption du rapport

Documentation

Projet de rapport (E/ESCAP/CDR(4)/L.2)

Annotation

Le Comité examinera et adoptera le rapport sur sa quatrième session, qui sera soumis à la Commission à sa soixante-douzième session, en 2016.
